

Syndicat National Force Ouvrière des cadres des Organismes Sociaux

infoflash

6 janvier 2025

SOUTIEN À MAYOTTE

LE SNFOCOS POURSUIT SA MOBILISATION



Le SNFOCOS, en ce début d'année 2025, poursuit sa mobilisation pour soutenir Mayotte et ses habitants.

Nous avions déjà, le 19 décembre dernier, quelques jours après le cyclone Chido, fait paraître un flash info dédié.

Notre Secrétaire Général, Bruno Gasparini avait pris contact avec la présidence de la Commission paritaire santé et le directeur de la CAPSSA afin de réunir les instances en vue de mobiliser nos fonds sociaux en faveur des 400 salariés de la CSS-Mayotte et de l'ARS.

Des premières réponses sont arrivées ... mais le temps est toujours à ce jour à la solidarité.

C'est pour cela que le SNFOCOS a adressé en ce début d'année <u>un courrier</u> au Président du COMEX, Directeur Général de la CNAF, afin d'obtenir des garanties pour nos camarades Mahorais.

Vous retrouverez ce courrier ci-après.

Nous ne manquerons pas de vous faire connaître les suites de notre mobilisation.



Notre site internet snfocos.org

Retrouvez-nous sur nos réseaux







Pour adhérer







Syndicat National Force Ouvrière des cadres des Organismes Sociaux

Nous écrire snfocos@snfocos.fr

Notre site internet snfocos.org

Retrouvez-nous sur nos réseaux







Pour adhérer



infoflash

6 janvier 2025

COURRIER DU SNFOCOS AU PRÉSIDENT DU COMEX, DIRECTEUR DE LA CNAF RELATIF À LA SITUATION À MAYOTTE

(COPIE AUX DIRECTEURS DE L'UCANSS, LA CNAM, L'URSSAF ET LA CNAV)

Monsieur le Président du Comex,

Après le passage du Cyclone, l'urgence médicale, sanitaire et économique est toujours de rigueur. La (re)construction de Mayotte prendra des années et les enjeux sociaux seront autant de défis à relever collectivement.

Les organisations syndicales ont leur place et le SNFOCOS n'a pas tardé à intervenir et agir notamment en faveur des salariés des organismes de la sécurité sociale comme en atteste le Flash info du 19/12/2024 mobilisant les sources d'aides.

Le SNFOCOS a sollicité directement la CPP du régime de Santé et le bureau de la CAPSSA et des premières réponses nous sont arrivées.

En synthèse, nous souhaitons par la présente réaffirmer notre volonté d'agir à l'adresse du COMEX et des directeurs de Caisses nationales afin d'obtenir certaines garanties :

- Maintien de salaire pour tous, y compris en dispense d'activité pour le personnel empêché de rejoindre un site ou de se connecter en télétravail;
- Mobilisation d'un secours financier forfaitaire de l'employeur en avance de frais au titre du rétablissement « hors d'eau » des conditions de télétravail à domicile ;
- Majoration de la dotation employeur au CSE afin d'organiser les aides d'urgences aux salariés par ce canal;
- Priorisation du traitement des dossiers santé complémentaire et prévoyance selon les critères existants;
- Mobilisation des fonds sociaux du régime santé complémentaire et de la prévoyance sans aucun critère et à titre dérogatoire;
- Aide à la sécurisation des biens des salariés ;
- Budgétisation de fonctionnement et d'investissement pour consolider les immeubles, rebâtir ceux effondrés et redoter en matériel mobilier et informatique la CSSM et l'ARS;
- Neutralisation du prélèvement des cotisations et des impôts à la source des salariés comme c'est le cas pour les entreprises de Mayotte;
- Activation d'une cellule d'écoute spécifique et faciliter le redéploiement des soins programmés en dehors de l'ile ;
- Disposition pour l'aide à la scolarisation des enfants des salariés à distance ou en dehors de l'ile si nécessaire ;

Les collègues ont besoin de ces moyens financiers pour faire face aux urgences et sécuriser a minima leurs habitations. Seulement 6% des mahorais sont assurés et, dans le contexte d'une trop lente convergence des droits en 2035, l'habitat pour les salariés sont leur seul patrimoine-retraite qui est altéré ou a disparu. A quel niveau faudra-t -il alerter pour aider vos salariés de Mayotte?

La minute de silence est passée comme le cyclone ; le frémissement de l'élan de solidarité s'estompe peu à peu au profit de la réglementation comme une machine implacable venue saper le moral des collègues déjà très entamé.

Le SNFOCOS souhaite donc connaître votre approche programmatique complète de reprise à court terme et d'investissement sur le long terme, dans l'intérêt de la population sinistrée et de vos salariés en particulier.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sincères salutations

Je vous remercie de votre attention et vous prie de croire, Monsieur le Président du Comex, à toute ma considération.

Bruno GASPARINI, Secrétaire Général SNFOCOS



Syndicat National Force Ouvrière des cadres des Organismes Sociaux

Nous écrire snfocos@snfocos.fr

Notre site internet snfocos.org

Retrouvez-nous sur nos réseaux







Pour adhérer





6 janvier 2025

MISE EN PLACE D'UNE CELLULE D'URGENCE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE

Une cellule d'urgence psychologique est ouverte et peut être contactée par toutes celles et ceux qui en ressentent le besoin.

Elle est joignable au + 33 1 44 49 24 30.

MAINTIEN DE LA CELLULE D'INFORMATION AU PUBLIC (CIP)

Pour répondre aux différentes interrogations de la population, la cellule d'information du public (CIP) reste activée pour répondre aux interrogations de la population, en dehors de toutes urgences.

Contactez le 09 70 80 90 40.

MESURES DE SOUTIEN ÉCONOMIQUE



Cyclone Chido - Mayotte

FAQ - Mesures de soutien économique

Retrouvez <u>la FAQ mis en place</u> par le gouvernement qui fournit des informations claires, pratiques et immédiatement opérationnelles pour aider les entreprises et les associations employeuses à surmonter cette épreuve.